

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À LA VAE

Accompagnement Individuel à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS)

Année 2025-2026 : 3 dossiers validés sur l'année 2025

- 2 dossiers -100% de réussite
 - 1 dossier – Abandonner
- 1 dossier validé sur l'année 2026
- 1 dossier – Abandonner

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le **Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)** est une certification professionnelle de **niveau 4**, enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles sous le numéro **RNCP 40692**.

Le certificateur est le **Ministère chargé de la santé**.

Le DEAS est enregistré au RNCP jusqu'au **1er septembre 2029**.

L'aide-soignant exerce son activité dans le cadre de son rôle et en collaboration avec l'infirmier. Il intervient notamment auprès des personnes pour :

- les accompagner dans les activités de leur vie quotidienne et de leur vie sociale ;
- contribuer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Accompagner le candidat dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.
- ▶ Dans l'élaboration du livret de présentation de son expérience.
- ▶ Dans l'identification des activités significatives réalisées au cours de l'exercice professionnel et/ou bénévole.
- ▶ Apporter une aide méthodologique à la description, à l'analyse des activités professionnelles et à la rédaction.
- ▶ Faire valoriser les acquis professionnels qui en découlent.
- ▶ Préparer l'entretien oral final avec le jury.

PROGRAMME

INFORMATIONS PRATIQUES

☐ **Durée** 24 heures de face à face pédagogique

€ Tarif

1 200 Euros TTC

📅 **Accès** Lieu : Institut de formations en Santé Villefranche sur Saône — Calendrier : Le calendrier est défini d'un accord commun entre le candidat et le formateur.

🏠 **Modalités** Accompagnement individuel

👥 **Public concerné** La VAE s'adresse aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle ou bénévolat en lien avec les activités et les compétences attendues pour le **Diplôme d'État d'Aide-Soignant**.

Les expériences peuvent notamment avoir été acquises dans différents secteurs :

- établissements sanitaires ;
- établissements sociaux et médico-sociaux ;
- EHPAD ;
- structures accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- services d'aide ou d'accompagnement à domicile ;
- autres structures dans lesquelles des activités en lien avec le référentiel du DEAS ont été exercées.

La fiche officielle France VAE précise également que le candidat doit pouvoir justifier d'une **expérience significative auprès de patients et/ou de personnes hébergées en établissement sanitaire et social**.

L'IFS propose un accompagnement de 24 heures individualisé permettant un soutien méthodologique du candidat dans l'élaboration de son dossier de validation, l'analyse de son expérience et la préparation à l'entretien avec le jury.

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant est organisé en **5 blocs de compétences**.

- ▶ **Bloc 1** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- ▶ **Bloc 2** Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- ▶ **Bloc 3** Information et formation de personnes et de professionnels et communication dans le cadre des soins
- ▶ **Bloc 4** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- ▶ **Bloc 5** Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité et à la gestion des risques

Le diplôme d'État d'aide-soignant est obtenu par la validation des **cinq blocs de compétences**.

L'objectif n'est pas uniquement de comptabiliser une durée d'expérience : il est nécessaire de pouvoir démontrer que les activités réalisées correspondent aux compétences attendues pour le diplôme.

✓ **Pré-requis** poursuivre son parcours VAE et de préparer le dossier de validation.

Justifier de l'AFGSU niveau 2 au plus tard le jour de l'entretien avec le jury.

🏠 **Intervenant(s)** Les architectes accompagnateurs de parcours VAE Cadre de santé formateur

✉ **Nous contacter**

Corinne Tatin
04 74 09 25 86
fc.ifs@hno.fr